

BDM SÉNÉGAL

Conditions Générales d'Utilisation

Application PI-SPI BDMSN



BDM Sénégal

Service de paiement instantané PI-SPI

20 articles
Droit sénégalais

Sommaire

01	Objet et consentement de l'utilisateur	3
02	Définitions	3
03	Conditions préalables à l'utilisation de l'Application PI-SPI	4
04	Accès à l'environnement PI-SPI	4
05	Authentification	5
06	Sécurisation de votre mot de passe	5
07	Fonctionnalités offertes	5
08	Monnaie des transactions	7
09	Plafonds applicables aux transactions	7
10	Obligations des parties	7
11	Preuve	9
12	Blocage et/ou clôture de l'Application BDMSN pour l'accès au service PI-SPI	9
13	Retards ou non-exécution des demandes de transfert d'argent mobile	10
14	Procédure de résolution d'erreur et politique d'annulation	10
15	Indemnisation	10
16	Modifications	11
17	Protection des données à caractère personnel	11
18	Propriété intellectuelle	11
19	Communications électroniques	12
20	Droit applicable	12

01 Objet et consentement de l'utilisateur

Les présentes conditions d'utilisation, ci-après les « CGU » ou « le contrat », ont pour objet de définir les modalités d'utilisation des services fournis par l'application « PI-SPI » du système de paiement instantané interopérable de l'UEMOA, proposés par BDMSN.

L'Utilisateur s'engage dès lors à se conformer aux Conditions Générales d'Utilisation ainsi qu'à toutes leurs modifications ultérieures. En accédant aux services de PI-SPI et en les utilisant, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions du présent contrat, les avoir compris et les accepter. Il confirme également être en mesure d'imprimer ou de télécharger une copie de ce document.

Les présentes Conditions d'utilisation constituent l'intégralité de l'accord contractuel entre BDMSN et l'Utilisateur. Tout client de la banque ne consentant pas à l'une quelconque des stipulations des présentes CGU doit s'abstenir de télécharger l'application et d'utiliser le service.

02 Définitions

Alias	Identifiant lié au compte du client, qui lui permet de recevoir des fonds sans divulguer les informations complètes de son compte.
Application PI-SPI	Application éditée par BDMSN, permettant aux Utilisateurs d'effectuer des transactions.
BCEAO ou Banque Centrale	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.
CGU	Conditions Générales d'Utilisation.
Code confidentiel	« Dispositif de sécurité personnalisé » se présentant sous la forme d'un code secret, que l'Utilisateur doit saisir chaque fois qu'il en reçoit l'instruction via son terminal mobile, le Site ou l'Application PI-SPI.
Code OTP	Code envoyé à l'Utilisateur pour sécuriser certaines informations, notamment le chargement de l'application, et pour authentifier certaines opérations de paiement sur internet.
Compte bancaire	Comptes courants, comptes d'épargne, etc., ouverts soit en agence, soit par le canal digital.
Données personnelles	Toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, collectées et traitées par PI-SPI dans le cadre de la fourniture du service. Il s'agit notamment, et sans limitation, des données d'identification et de transactions.
Interopérabilité	Capacité d'un système de paiement, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres systèmes, existants ou futurs, et à partager des informations sans restriction d'accès.

Monnaie électronique	Valeur monétaire représentant une créance sur l'établissement émetteur, stockée sous une forme électronique, y compris magnétique, émise sans délai contre la remise de fonds d'un montant qui n'est pas inférieur à la valeur monétaire émise, et acceptée comme moyen de paiement par des personnes physiques ou morales autres que l'établissement émetteur. Elle peut être utilisée pour effectuer des transactions sans faire intervenir de comptes bancaires.
Ordre de transfert	Tout ordre de transfert donné après saisie du Code confidentiel ou authentification biométrique de l'Utilisateur.
Parties	Désigne collectivement BDMSN et l'Utilisateur.
PI-SPI	Dénomination du système de paiement instantané de l'UEMOA.
PI	Paielement instantané.
QR Code (Quick Response Code)	Code-barres en deux dimensions, représenté par un carré de pixels. Il permet de décrypter des informations par un scan en un temps très réduit, grâce à un lecteur de code-barres natif ou téléchargé sur un terminal adapté. La lecture du QR Code donne accès aux informations du compte PI-SPI associé.
Système de paiement instantané interopérable	Ou système de paiement instantané : ensemble constitué par les règles, les procédures, les Participants et l'infrastructure technique facilitant l'exécution, entre Participants, d'ordres de virement ou de paiement électronique en temps réel et en continu.
Transaction	Opération effectuée via l'Application PI-SPI.
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine.
Utilisateur	Toute personne physique ou morale utilisatrice de l'Application PI-SPI.

03 Conditions préalables à l'utilisation de l'Application PI-SPI

Sont éligibles toutes les personnes titulaires d'un compte bancaire ouvert dans les livres de BDMSN et ayant téléchargé l'application de la banque. L'Utilisateur garantit l'exactitude de toutes les informations d'inscription fournies et s'engage à informer BDMSN de tout changement ultérieur.

04 Accès à l'environnement PI-SPI

L'environnement PI-SPI est intégré à l'application mobile BDMSN. Son utilisation nécessite un équipement mobile compatible Android ou iOS et un accès au réseau internet. L'application mobile BDMSN est téléchargeable gratuitement sur Google Play Store et sur l'App Store.

La version du logiciel de l'application peut être mise à jour pour ajouter de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux services ou pour renforcer les dispositifs de sécurité. L'application mobile BDMSN est accessible 24 h/24 et 7 j/7, sauf cas de force majeure ou opération de maintenance. En cas d'indisponibilité du service, l'Utilisateur en sera notifié; il ne pourra toutefois en aucun cas engager la responsabilité de BDMSN.

05 Authentification

Lors de sa connexion à l'application « PI-SPI », le client doit saisir un mot de passe de son choix. Le code d'authentification est soit une succession de quatre chiffres, soit des données biométriques (empreinte digitale).

Le dispositif d'authentification permet d'attester de la provenance des instructions et de l'intégrité de leur contenu. Dans ces conditions, l'Utilisateur ne pourra plus révoquer les instructions données via l'application « PI-SPI ».

06 Sécurisation de votre mot de passe

En cas d'accès non autorisé au mot de passe, le service concerné de la Banque doit en être informé sans délai, afin de bloquer les instructions initiées. À cet effet, la notification peut se faire par téléphone au 1370 ou par courriel à l'adresse reclamations@bdm-sn.com. Il est recommandé à l'Utilisateur de modifier son mot de passe via l'espace client sécurisé, afin d'invalider l'ancien.

En cas de vol ou de perte de l'appareil mobile, il est possible de retirer le terminal de confiance en contactant la banque à l'adresse reclamations@bdm-sn.com ou par téléphone au 1370.

Pour garantir que seuls des individus, et non des programmes informatiques, puissent ouvrir un compte BDMSN, le service OTP (One Time Password) est utilisé. L'Utilisateur doit adopter toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de son compte utilisateur et s'abstenir de divulguer ses informations de connexion à des tiers non autorisés. Toute activité suspecte ou non autorisée doit être signalée sans délai à BDMSN. L'Utilisateur demeure toutefois responsable des transactions réalisées jusqu'au blocage du compte PI-SPI.

TÉLÉPHONE
1370

COURRIEL
reclamations@bdm-sn.com

07 Fonctionnalités offertes

Une fois connecté, le client accède à l'écran principal, où il peut consulter son compte et ses abonnements et réaliser certaines transactions grâce aux fonctionnalités offertes par l'application. Celles-ci comprennent notamment, sans que cette liste soit exhaustive : Compte, Paiement, Transfert.

7.1 Compte

Lors de sa première connexion à PI depuis l'application mobile, le dispositif d'inscription à PI est présenté au client. Le client choisit librement l'alias de son compte. Le répertoire des alias de compte permet de créer les types d'alias suivants :

- une adresse de paiement ;
- un numéro de téléphone mobile ;
- un identifiant de compte marchand.

L'alias ne peut être un numéro de téléphone lorsque ce numéro n'a pas été attribué au client par l'opérateur de téléphonie. Si l'alias numéro de téléphone du client est revendiqué par un autre utilisateur des services de PI-SPI, le client dispose d'un délai de sept (7) jours pour confirmer la détention de ce numéro, en saisissant dans l'application le code que son institution financière lui a transmis. Passé ce délai sans confirmation de sa part, l'alias sera supprimé.

7.2 Paiement

Les paiements sur l'application s'effectuent :

- **Par QR Code.** Depuis l'écran d'accueil, l'Utilisateur accède à l'interface qui lui permet de scanner le QR Code statique. Qu'il s'agisse d'un QR Code lié à l'adresse de paiement d'une personne morale, à l'adresse de paiement d'une personne physique ou à un numéro de téléphone, le formulaire de paiement par QR Code s'affiche avec les champs préremplis à partir des informations contenues dans le QR Code.
- **En ligne.** Le site e-commerce initie le paiement, en donnant à l'Utilisateur la possibilité de renseigner ou de coller son alias PI.
- **Par Request to Pay.** Lors d'un paiement par Request to Pay (RTP), la possibilité doit être donnée au client payeur de recevoir les notifications de demande de paiement. Dans le cas des paiements immédiats ou en ligne, l'écran de confirmation du Request to Pay doit s'ouvrir automatiquement lorsque l'application est ouverte.
- **Par paiement programmé.** Le client doit pouvoir sélectionner le destinataire et le montant, ajouter une note, et choisir la date de début et la fréquence du paiement. Un récapitulatif de la transaction est affiché, et l'Utilisateur doit s'authentifier pour valider le paiement programmé. La possibilité d'activer la récurrence est offerte, ainsi que la création d'un abonnement à partir de la transaction.

L'annulation des paiements est possible dans PI-SPI.

7.3 Transfert

Les transferts réalisés via l'application PI-SPI s'effectuent en temps réel. Ils sont réalisés :

- **Dans l'application.** L'Utilisateur transfère de l'argent en renseignant le numéro de compte du destinataire (obligatoire), le montant (obligatoire) et un motif (optionnel, limité à 140 caractères alphanumériques). Le pays et le nom de l'institution financière du destinataire sont automatiquement détectés à partir de l'IBAN.
- **Par alias.** L'Utilisateur transfère de l'argent en utilisant un alias, tel qu'un numéro de téléphone précédé du signe plus (+) et de l'indicatif du pays, ou un identifiant sélectionné dans une liste ou copié-collé. Il renseigne l'alias, le montant (obligatoire) et un motif (optionnel, limité à 140 caractères).

- **Par IBAN.** L'Utilisateur transfère de l'argent en renseignant le numéro de compte du bénéficiaire (obligatoire), le pays de l'institution bénéficiaire (sélectionné dans une liste, obligatoire), le montant (obligatoire) et le motif (optionnel, limité à 140 caractères alphanumériques). L'Utilisateur confirme la demande d'annulation initiée par l'expéditeur en cas d'erreur.

Les transferts peuvent être annulés.

08 Monnaie des transactions

Toutes les transactions effectuées dans le système de paiement instantané sont initiées, traitées et réglées en francs CFA.

09 Plafonds applicables aux transactions

Les transactions initiées dans le système de paiement instantané sont plafonnées à **5 000 000 FCFA**. Ce plafond s'applique à chaque transaction individuelle.

En ce qui concerne le module de messagerie des services « PI-SPI », le plafond des transactions est vérifié par la Banque à la réception du message. En cas de dépassement, la Banque en avise le Client via le dit module.

10 Obligations des parties

10.1 Obligations de la Banque

BDMSN refusera d'exécuter toute instruction transmise par l'application « PI-SPI » sans la saisie du mot de passe ou des données biométriques permettant d'accéder à l'application. BDMSN s'engage à respecter la confidentialité des informations qui lui ont été transmises.

PI-SPI est disponible 24 h/24 et 7 j/7 dans l'application BDMSN, sauf durant les mises à jour du système. BDMSN s'engage à apporter ses meilleurs soins au bon fonctionnement du service, mais ne pourra être tenue pour responsable des pannes, perturbations ou troubles de fonctionnement imputables au réseau internet ou aux télécommunications. BDMSN n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le transport des informations. Elle est étrangère à tout litige susceptible de survenir entre le client et le fournisseur d'accès à internet ou l'opérateur de télécommunication.

Toutes les opérations signées par les clients après l'heure de clôture des opérations bancaires (13 h 30) seront traitées durant la journée ouvrée suivante. Les opérations signées durant le week-end et les jours fériés seront également traitées le jour ouvré suivant.

Le Client reconnaît que, pour toutes les étapes d'accès au site et aux différents modules opérationnels offerts par l'application ou aux services ultérieurs, BDMSN n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, hors les cas de fraude ou de faute grave, et sans préjudice de ses obligations de moyens, BDMSN ne peut être tenue de verser la moindre indemnisation au Client.

BDMSN ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de force majeure, de perturbation ou de grève, notamment des services postaux, des moyens de communication ou de transport, d'inondation ou d'incendie, sans que cette énumération soit limitative. En tout état de cause, BDMSN n'est pas responsable de l'infailibilité des moyens d'authentification qu'elle fournit ; aussi n'offre-t-elle pas de garantie de fonctionnement sans défaillance.

10.2 Obligations et responsabilités du Client

Le Client utilisera exclusivement son mot de passe ou ses données biométriques pour toute instruction qu'il transmettra à BDMSN via l'application « PI-SPI ». En cas de défaut ou d'erreur des moyens d'authentification susceptible de compromettre ou d'empêcher leur fonctionnement, le Client doit s'abstenir de les utiliser et en informer BDMSN immédiatement. Aucun changement ni aucune réparation ne peut être réalisé par le Client ou par un tiers non autorisé. La responsabilité de BDMSN sera exclue pour les dommages causés aux Clients en raison des défauts ou des erreurs des moyens d'authentification, sauf dispositions légales impératives contraires.

Les Parties conviennent de reconnaître la pleine et entière validité des instructions exécutées par BDMSN sous couvert d'une signature électronique, en lieu et place d'une ou de plusieurs signatures manuscrites originales. Une signature électronique correcte sera considérée par BDMSN comme provenant directement et exclusivement du Client.

Le Client est seul responsable de la conservation de ses moyens d'accès à l'application PI-SPI. Il s'engage à garder secrets son mot de passe ainsi que toute information permettant l'accès au service. Le Client s'engage en outre à faire respecter cette obligation de secret par les utilisateurs qu'il désignerait, et à mettre tout en œuvre pour éviter que des tiers puissent avoir connaissance du mot de passe ou l'utiliser.

Si le Client constate ou soupçonne la perte, le vol ou l'usage abusif de son mot de passe, il en avise immédiatement la banque, par téléphone ou par courriel, aux coordonnées indiquées aux articles 6 et 14. Le Client notifie également la banque par courrier ; celle-ci bloque le plus rapidement possible l'accès à la session en cause. Simultanément, le Client doit réinitialiser son mot de passe par tout moyen à sa disposition (tablette, smartphone, etc.).

Jusqu'à la réception de la notification par BDMSN, le Client reconnaît assumer seul l'entière responsabilité, vis-à-vis de BDMSN, de l'usage qui serait fait du mot de passe, et s'engage à prendre à sa charge tout préjudice quelconque, direct ou indirect, résultant de l'emploi erroné, abusif, illicite ou illégitime du mot de passe, soit par lui-même, soit par des tiers. Le Client indemniserà BDMSN de tout dommage, perte et frais qu'elle subirait éventuellement. En cas de notification pendant la fermeture de BDMSN, celle-ci sera présumée reçue le jour ouvré bancaire suivant.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des normes de sécurité du produit, déclare les accepter et s'engage à les respecter.

BDMSN est susceptible de bloquer, restreindre ou résilier à tout moment le service PI-SPI de l'Utilisateur pour l'une des raisons suivantes :

- si le service PI-SPI est suspecté d'être utilisé de manière non autorisée ou frauduleuse ;
- si la loi, une décision de justice ou une décision d'une autorité administrative compétente l'y contraint ;
- si le terminal mobile de l'Utilisateur est volé ou perdu et que BDMSN en a été informée ;
- si la ligne mobile de l'Utilisateur est suspendue ou résiliée.

BDMSN mettra en œuvre les moyens nécessaires pour informer l'Utilisateur en cas de blocage, de restriction ou de résiliation de son service PI-SPI, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou était illégal. BDMSN décline toute responsabilité quant aux dommages causés à l'équipement mobile lors de l'installation, pendant ou après l'utilisation de l'application ou du service « PI-SPI ».

11 Preuve

Le mot de passe ou les données biométriques validés par les systèmes informatiques de BDMSN constituent la preuve valable et irréfutable de l'identité de l'Utilisateur et de l'intégrité de l'instruction, ainsi que de son accord relatif aux transactions effectuées via l'application.

BDMSN confirme toutes les opérations exécutées via le service « PI-SPI » par un historique des transactions disponible dans l'application PI-SPI. Le Client est tenu de signaler sans retard à BDMSN les erreurs qu'il constate dans les états de situation qu'il reçoit. À défaut de contestation dans un délai de 30 jours, le Client est réputé approuver l'écriture et l'opération figurant sur l'extrait.

12 Blocage et/ou clôture de l'Application BDMSN pour l'accès au service PI-SPI

BDMSN débloquent le service PI-SPI dès que possible, lorsque les raisons ayant conduit à l'arrêt de son utilisation auront disparu et qu'elle en aura eu connaissance.

BDMSN pourra refuser une Transaction réalisée avec le service PI-SPI dans les cas suivants :

- si l'Utilisateur ne dispose pas de fonds suffisants pour en couvrir le montant et/ou tous frais applicables ;
- si l'Utilisateur agit en violation des présentes Conditions Générales ;
- si l'Utilisateur du service PI-SPI a déclaré son terminal mobile perdu ou volé ;
- si BDMSN estime que la Transaction est suspecte ou illégale ;
- si la Transaction conduit l'Utilisateur à dépasser les plafonds et limites fixés par la réglementation ;
- si la loi, un tribunal ou toute autre autorité compétente contraint BDMSN à refuser cette Transaction ;
- en raison d'erreurs, de pannes (techniques ou autres) ou de refus opposés par les organismes de traitement des paiements, les réseaux bancaires ou les systèmes de paiement ;
- en cas de décès de l'Utilisateur.

L'Utilisateur reconnaît ces limitations de responsabilité. En cas de refus, l'Utilisateur pourra contacter le Service Clients PI-SPI afin d'obtenir toutes les informations y afférentes, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou était illégal.

L'Utilisateur accepte également que PI-SPI puisse refuser de traiter, ou retarder le traitement de, toute demande contraire à toute ligne directrice, règle, politique ou réglementation des autorités de régulation et/ou gouvernementales, et de tout système de transfert de fonds.

13 Retards ou non-exécution des demandes de transfert d'argent mobile

Il est entendu que PI-SPI ne saurait être tenue responsable des retards, erreurs ou défauts dans l'exécution d'une demande de transfert d'argent mobile résultant de circonstances indépendantes de sa volonté, telles que des grèves, des pannes, des actes de tiers, des conflits ou des décisions gouvernementales.

14 Procédure de résolution d'erreur et politique d'annulation

Pour toute demande relative à la résolution d'erreurs, à l'annulation de transactions, à des questions ou à des réclamations, ou pour obtenir une explication écrite des prérogatives de l'Utilisateur, il convient de contacter le service concerné par courriel à l'adresse reclamations@bdm-sn.com ou par téléphone au +221 33 920 03 03.

COURRIEL

reclamations@bdm-sn.com

TÉLÉPHONE

+221 33 920 03 03

L'Utilisateur dispose du droit de contester sans frais toute erreur concernant ses transactions. S'il identifie une erreur, l'Utilisateur est invité à contacter le service dans un délai de trois jours, en précisant son nom, ses coordonnées, le nom du destinataire, la date du transfert ainsi que les motifs sur lesquels repose la contestation. PI-SPI effectuera la vérification et communiquera sa décision dans un délai de 30 jours. Si une erreur imputable à PI-SPI est confirmée, un remboursement intégral sera effectué. Dans le cas contraire, un avis écrit sera transmis à l'Utilisateur, accompagné des éléments pris en compte lors de l'examen.

En principe, le bénéficiaire désigné étant réglé immédiatement après le traitement du transfert d'argent mobile, ni l'annulation ni le remboursement d'un transfert déjà exécuté ne seront traités, et PI-SPI n'est pas tenue d'accepter une telle requête. Toutefois, si le bénéficiaire n'a exceptionnellement pas été payé, l'Utilisateur peut solliciter l'annulation et obtenir un remboursement intégral. BDMSN décline toute responsabilité en cas de perte résultant de l'impossibilité pour PI-SPI d'annuler ou de rembourser un transfert d'argent mobile.

15 Indemnisation

Les Parties conviennent expressément que la typologie suivante de dommages et/ou préjudices ne pourra donner lieu à indemnisation, que ces derniers aient été raisonnablement prévisibles ou non : manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, d'exploitation, de recettes ou d'opportunités, perte de clientèle, atteinte à l'image et perte de données.

En contrepartie de l'accord de BDMSN de fournir l'application PI-SPI, l'Utilisateur accepte d'indemniser et d'exonérer BDMSN contre toute réclamation, poursuite, jugement, exécution, responsabilité, perte, dommage, coût et dépense, y compris les honoraires raisonnables d'avocat, en relation avec ou découlant (i) de toute utilisation de l'application PI-SPI, (ii) de toute violation du présent contrat, ou (iii) de l'action de PI-SPI sur sa demande de transfert mobile en vertu du présent contrat.

Sans limiter la généralité de l'obligation d'indemnisation qui précède, l'Utilisateur s'engage à indemniser BDMSN pour les pertes causées par toute information incomplète ou inexacte qu'il aura fournie à PI-SPI et pour les pertes qui en résulteraient pour la banque, ainsi qu'en raison de son incapacité à maintenir le secret et la confidentialité de l'ensemble de ses identifiants et/ou mots de passe, et en raison de l'utilisation non autorisée de sa pièce d'identité et/ou de son mot de passe.

16 Modifications

BDMSN se réserve le droit de modifier les termes et conditions contenus dans le présent contrat, et d'informer les utilisateurs de toute mise à jour des présentes CGU par tout moyen.

17 Protection des données à caractère personnel

BDMSN, en tant qu'établissement bancaire, traite les données personnelles en qualité de responsable de traitement. Lors de l'utilisation de l'application BDMSN, certaines informations personnelles relatives à l'Utilisateur peuvent être collectées puis traitées conformément à la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 relative à la protection des données à caractère personnel.

Ces données sont utilisées afin de permettre l'accès aux différentes fonctionnalités (telles que la souscription en ligne de produits et services, la gestion de l'espace personnel, les formulaires de contact, l'abonnement à la newsletter, la messagerie, la gestion et l'exécution des contrats, ainsi que la gestion commerciale des clients et prospects), pour organiser la navigation au sein de l'application, pour des actions marketing liées aux produits BDMSN et, lorsque cela est requis, dans le respect d'obligations légales et réglementaires.

Les données collectées peuvent être communiquées à d'autres filiales ou membres du Groupe BDMSN, ou à des sociétés tierces réalisant ponctuellement des prestations pour le compte de BDMSN, en tant que sous-traitants, pour des études de marché ou des analyses statistiques.

Chaque Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur ses données personnelles, ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement ou à leur utilisation à des fins de prospection commerciale. Ces droits s'exercent en contactant le gestionnaire du site par courriel à l'adresse reclamations@bdm-sn.com ou par téléphone au +221 33 920 03 03.

BDMSN précise que la réglementation en vigueur concernant la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel est respectée. Les données personnelles ne seront traitées que conformément à la présente politique. En acceptant la Politique de confidentialité et les Conditions d'utilisation, l'Utilisateur autorise la collecte, le stockage, l'utilisation et la divulgation de ses informations personnelles dans les conditions indiquées ci-dessus.

18 Propriété intellectuelle

18.1 L'application mobile PI-SPI, accessible à partir de l'application BDMSN, et l'ensemble de ses contenus (logos, marques, textes, images, etc.) sont la propriété exclusive de BDMSN ou de ses concédants de licence et sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle.

18.2 Il est interdit de copier, reproduire, modifier, distribuer ou exploiter le contenu de l'application sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de BDMSN.

19 Communications électroniques

L'utilisation de l'application PI-SPI implique l'acceptation du présent contrat, de ses éventuels avenants et des notifications concernant l'application PI-SPI transmises par voie électronique (SMS ou courriel). Si une modification du contrat nécessite un préavis, BDMSN en informera l'Utilisateur par SMS ou par courriel, à l'adresse ou au numéro fourni lors de l'inscription, ou lui enverra un lien permettant de consulter la version modifiée du contrat.

Chaque paiement et chaque transfert sera enregistré par BDMSN et accessible via l'application mobile PI-SPI. L'utilisation de l'application nécessite un téléphone mobile compatible (Android ou iPhone). Le retrait du consentement aux communications électroniques entraîne la fin de l'accès à l'application PI-SPI.

Les notifications relatives au statut des paiements envoyées par SMS ou par courriel sont considérées comme des messages de service et ne tiennent pas lieu de documents officiels pour les paiements réalisés via l'application mobile PI-SPI. En cas de divergence, les documents officiels de PI-SPI font foi.

20 Droit applicable

Les présentes CGU sont soumises aux lois en vigueur au Sénégal. En cas de litige, et après échec des procédures de règlement amiable, le Tribunal de commerce hors classe de Dakar sera compétent.



BDM Sénégal

Conditions Générales d'Utilisation de l'Application PI-SPI BDMSN